

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 28 MARS 2024

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la nouvelle tarification des actions et activités à destination des seniors.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2024-13

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BENLAHMAR Najat, M. CARON Yannick, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. KNOBLOCH Othman, Mme BAPAUME Martine, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, M. DUC Michel, M. HERVOT Jean, M. HEUSSER Jean-François, M. HUMBERT Eric.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
16

Absents représentés :

Mme GIRAUD Arlette (pouvoir à Mme CABOT)

=====

Déposée en Sous-Préfecture le : 08/04/2024

Publiée le : 10/04/2024

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.



Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération n°2024-13

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la nouvelle tarification des actions et activités à destination des seniors.

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU la délibération n°2022-1 relative au groupement de commandes pour les marchés de restauration (fourniture de repas en liaison froide et portage à domicile),

VU la délibération n°2023-17 fixant la tarification des actions et activités à destination des seniors au 01 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la volonté du C.C.A.S. de lutter contre l'isolement des personnes âgées en proposant des actions et ateliers réguliers adaptés aux besoins et attentes des seniors,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les tarifs des actions et activités à destination des seniors,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** la grille tarifaire des actions et activités seniors jointe en annexe ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées ;
- **DÉCIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et au 1^{er} janvier 2025 pour l'atelier mémoire,
- **AUTORISE** le Président du C.C.A.S. à réviser si nécessaire la grille tarifaire, à signer tout document y afférent et tout avenant qui pourrait en découler.



Pour Extrait Conforme,

**Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.**

**Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise**

TARIF / PARTICIPATION - ACTIONS ET ACTIVITES SENIORS*

	TARIFS au 01/09/2023	Augmentation de 2,5%	TARIFS au 01/09/2024
ACTIVITES SENIORS			
Atelier mémoire - Tarif annuel	65,00 €	66,63 €	67,00 €
Thé dansant (non ermontois)	6,00 €	6,15 €	6,50 €
RESTAURATION ESPACE SENIORS			
Repas senior	6,40 €	6,56 €	6,60 €
Repas Invité	9,60 €	9,84 €	9,90 €
RESTAURATION PORTAGE DES REPAS			
Le coût du repas facturé varie selon le revenu fiscal de référence :			
Tarif 1			
Tarif 2	4,70 €	4,82 €	4,90 €
Tarif 3	5,80 €	5,95 €	6,00 €
Tarif 4	7,20 €	7,38 €	7,40 €
Tarif 5	7,50 €	7,69 €	7,70 €
Tarif 6	9,00 €	9,23 €	9,30 €
	9,80 €	10,05 €	10,10 €

*** Les nouveaux tarifs seront applicables dès le 1er septembre 2024 (au 1er janvier 2025 pour les activités seniors proposant un tarif annuel).**

Toute nouvelle révision tarifaire fera l'objet d'un avenant.

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20240328-2024-13-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Vu pour être annexé à
délibération n° 2024-150 du 28/03/2024
ERMONT, le 08/04/2024.....
Le Président du C.C.A.S.,

